

PRÉSENTATION

La Formation au Certificat d'Éducation Musicale Willems® s'adresse aux personnes susceptibles d'intégrer des éléments d'éducation musicale dans leurs pratiques professionnelles, éducatives ou thérapeutiques, sans pour autant être musiciens ou professionnels de la musique.

La proposition d'Edgar Willems, fruit de son expérience autodidacte à la fois très pragmatique et ouverte, dépourvue de tout dogmatisme, offre encore aujourd'hui un prisme de réflexion extrêmement pertinent.

La pédagogie de l'éducation musicale vous apportera des outils d'expansion de votre activité au plan corporel, sensoriel, affectif et cognitif.

Les lieux d'application sont très variés : crèches, écoles, maisons de retraite, hôpitaux, centres de loisirs, ESAT, prisons, centres de soins psychiatriques, palliatifs, etc...

L'accès à cette formation est libre et donc sans examen d'admission.

Le cursus sera ouvert à partir de 10 inscriptions.

Toute formation engagée en 1^{ère} année est conduite à son terme.

PLAN DE FORMATION

La formation pédagogique générale :

- Cours de psychopédagogie
- Leçons pratiques avec les étudiants(es)
- Progression pédagogique de l'initiation musicale avec des enfants en direct et/ou en vidéo
- Développement de thèmes pédagogiques en relation directe avec la pratique
- Étude du fonctionnement humain dans tous les chapitres musicaux (imprégnation, improvisation, mémoire) dans la vie du corps, de la voix, de la sensibilité, vers la vie mentale.

La formation personnelle :

- Le développement auditif, qualités du son, mouvements sonores, intervalles, accords et espace intratonal
- Le sens rythmique et métrique, polyrythmie, carrure, mouvement corporel et improvisation rythmique
- La culture vocale, le chant, l'acquisition d'un répertoire de chansons, le sens mélodique, l'improvisation mélodique
- La vie des simultanités, le sens tonal, l'harmonie primitive, les fonctions principales, l'improvisation sur cadence
- L'introduction au solfège élémentaire, lecture relative et absolue (clés), dictées rythmiques et mélodiques simples.

Le programme :

- 1^{ère} année : seront abordés les fondamentaux techniques en relation directe avec la pratique : travail de l'oreille musicale et du sens mélodique, sens rythmique, voix, mouvements corporels naturels, introduction à l'harmonie, improvisation, etc.
- 2^{ème} année : elle complètera ce programme avec des intervenants externes spécialisés qui proposeront des conférences thématiques autour des thèmes liés directement aux champs d'intervention des participants.

Par exemple : Musique et toute petite enfance ; Musique à l'école ; Musique et handicap ; Musique

et gériatrie ; Musique à l'hôpital ; Musique en milieu carcéral, etc.

Le déroulement :

Cette formation se déroule sur 2 ans avec un total de 170 heures de cours :

- 85 heures la 1^{ère} année : 1 stage introductif (20h) + 6 week-ends de cours répartis sur l'année scolaire (64h30) + 1 bilan individuel (30min)
- 85 heures la 2^{ème} année : 6 week-ends de cours répartis sur l'année scolaire (64h30) + 1 bilan individuel (30min) + 1 stage intensif de conclusion (20h) ou la participation à 1 congrès.

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- L'émergence de feuilles de présence permet de délivrer à la fin de chaque année, une attestation. La présence à un minimum de 75% des heures de formation dispensées durant l'année est obligatoire pour la valider.
- Le cursus de formation est jalonné par des évaluations dont les épreuves finales écrites et orales en fin de 2^{ème} année octroyant le Certificat d'Éducation Musicale Willems®. Un document sur le contenu des épreuves et sur les modalités d'obtention de l'examen final sera remis à chaque étudiant(e) en début de cursus. La participation à un Stage d'été ou à un Congrès international est obligatoire pour valider définitivement son Certificat.

CALENDRIER 2019/2020

Stage introductif / 1-2-3 novembre 2019 / Lyon-FR
Session 1 / 14-15 décembre 2019 / Lyon-FR
Session 2 / 18-19 janvier 2020 / Lyon-FR
Session 3 / 15-16 février 2020 / Lyon-FR
Session 4 / 14-15 mars 2020 / Lyon-FR
Session 5 / 25-26 avril 2020 / Lyon-FR
Session 6 / 13-14 juin 2020 / Lyon-FR

HORAIRES 2019/2020

1 Stage introductif : Vendredi 01.11 : 10h-12h30 et 14h-19h (6h30 de cours)
(novembre 2019) Samedi 02.11 : 9h-12h30 et 14h-19h (7h30 de cours)
 Dimanche 03.11 : 9h-12h30 et 14h-17h (6h de cours)

6 Sessions sur 2 jours : Samedi : 16h-21h (4h30 de cours)
(déc. 2019 à juin 2020) Dimanche : 9h-12h et 13h15-17h (6h15 de cours)

LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroulera à l'École de Musique Ryméa – 46 rue Bugeaud – 69006 Lyon.

FORMATEURS

Équipe didactique de la Fédération Internationale Willems® sous la conduite de Béatrice CHAPUIS-WESTPHAL, Responsable des formations de la FIW.

PARTICIPATION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES (hors transport, hébergement et repas)

Frais pédagogiques => 1 175€ (1 530€ si prise en charge par un OPCA)

- Le règlement peut-être effectué en 1, 5 ou 10 fois maximum selon l'échéancier précisé sur le bulletin d'inscription. En cas de non respect de cet engagement, la FIW se réserve le droit de

demander le versement du solde, sans délai.

- Pour les prises en charge OPCA (Afdas, Uniformation, Opcalia, etc.), contacter le secrétariat pour la constitution du dossier.

- Les inscrits en formation exerçant dans les écoles adhérentes à la FIW en tant que membres associés bénéficient d'une réduction de 10% sur les frais pédagogiques.

- Même tarification pour la 1^{ère} et 2^{ème} année, éventuellement soumise à de possibles ajustements en cours du cursus.

FRAIS DE GESTION ET COTISATION

À toute inscription s'ajoutent 50€ de frais de gestion et 20€ de cotisation annuelle à la FIW (15€ pour les étudiants sur présentation d'un justificatif).

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas de force majeure, la totalité du montant des frais pédagogiques sera remboursé après déduction du montant des cours suivis antérieurement à l'incident (*sur présentation de justificatif*).

Dans le cas contraire, 1/3 du montant total des frais pédagogiques reste acquis à la FIW. La somme restante ne pourra être remboursée mais constituera un avoir attribuable à l'ensemble des activités pédagogiques de la FIW (formations, stages, congrès...).

Dans les deux cas, les frais de gestion et la cotisation annuelle restent acquis à la FIW.

La Fédération Internationale Willems® est une association à but non lucratif. Les cours fonctionnent en auto-financement. Toute inscription est un engagement individuel pour une somme donnée. Chaque paiement contribue à l'équilibre de l'ensemble.

À PROPOS DE LA DÉMARCHE WILLEMS

Fondée sur les rapports psychologiques entre la musique, l'être humain et le monde environnant, elle propose une progression qui s'en inspire directement et qui les respecte.

C'est une éducation musicale active qui fait appel à la réceptivité, l'imprégnation, la reproduction mais aussi à l'expression de l'être et l'inventivité.

Buts musicaux : - Faire aimer la musique, comme une forme de communication et de partage, un art et une science ;
- Développer l'oreille musicale et le sens rythmique, préparer à la pratique du solfège puis de l'instrument.

Buts humains : - Solliciter toutes les facultés sensori-motrices, affectives, créatives, mentales et intuitives, les épanouir et les harmoniser entre elles.

Buts sociaux : - S'adresser à tous (enfants, adolescents ou adultes...) quels que soient leurs dons initiaux, leur âge et leurs origines ;
- Tirer parti de la situation de petits groupes pour cultiver les richesses et les exigences de la rencontre avec l'autre (écoute, expression de chacun, communication) ;
- Favoriser le prolongement de cette activité dans le milieu éducatif général.

Fédération Internationale Willems®
46 rue Bugeaud – 69006 LYON

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38
Mail : contact@fi-willems.org
Site : www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / **SIRET n° 327 237 566 000 77.**
Organisme de formation n° 82 69 12 756 69. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)